



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



Exemplaire à conserver par l'éleveur

Contrat pour la livraison d'œufs

issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique

Période **Octobre 2022 – Mars 2023**



Le présent contrat est passé entre :

EARL BIODELICE
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence
Tel : 06.63.37.10.03 Siret : 832 782 791 000 12

qui s'engage à livrer les œufs commandés à l'AMAPien, désigné ci-dessous, sauf en cas de force majeure liée aux aléas du climat et de la production, et :

L'Amapien Monsieur, Madame

Adresse

Code postal : ville :

Téléphone domicile : Portable :

Courriel :@

L'Amapien est solidaire de l'éleveur dans les aléas de la production.

Lieu de distribution : Maison des associations (ou un autre lieu mis à disposition), le mardi soir, selon le même calendrier que les légumes.

Durée du contrat : contrat élaboré pour une saison agricole de 6 mois, soit **26 semaines** du 04/10/2022 au 28/03/2023

Prix de la boîte de 6 œufs : 3 € dont 0.14 € de TVA

Contrat pour :

½ boîte	1 boîte	2 boîtes	3 boîtes	4 boîtes
39 €	78 €	156.00 €	234,00 €	312.00 €

Règlement : le règlement total s'effectue

- à la signature du contrat,

par chèques libellés à l'ordre de «**BIODELICE** » et datés du jour de l'engagement,

- préciser au dos de chaque chèque le **MOIS** d'encaissement souhaité,
- nombre de chèques :



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.

Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

La distribution est doublée en cas de petits calibres.

Salon de Provence le / / 2022

Signature de l'éleveur :

Signature de l'AMAPien :



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintenance d'une **A**griculture **P**aysanne



Reçu à conserver par l'AMAPien Contrat pour la livraison d'œufs issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique. Période **Octobre 2022 – Mars 2023**

Règlement intérieur :

Chaque Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP d'Alliance Provence, et en particulier les points suivants :

- La **participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h30.
- La **solidarité** avec le producteur dans les aléas de production.



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.

Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

La distribution est doublée en cas de petits calibres.

Distribution : chaque mardi de 18h00 à 19h00, selon le calendrier ci-dessous :

octobre 2022	novembre 2022	décembre 2022	janvier 2023	février 2023	mars 2023
mardi 04	mardi 01	mardi 06	mardi 03	mardi 07	mardi 07
mardi 11	mardi 08	mardi 13	mardi 10	mardi 14	mardi 14
mardi 18	mardi 15	mardi 20	mardi 17	mardi 21	mardi 21
mardi 25	mardi 22	mardi 27	mardi 24	mardi 28	mardi 28
	mardi 29		mardi 31		

*** Attention : pas de distribution les 20 et 27 décembre. Distribution double le 13 décembre et 3 janvier**

EARL BIODELICEC

Campagne Bonsoy, chemin du Devenset

13680 Lançon Provence

Tél : 06.63.37.10.03

Siret 832 782 791 000 12



s'engage auprès de :

M., M^{me}

à fournir boîte(s) d'œufs par semaine selon le calendrier ci-dessus,

pour la somme de € ; au moyen de chèque(s).

Salon de Provence le / / 2022

Signature de l'éleveur :